Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2007 – 349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

DECRETE

ARTICLE 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- 01. Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

 Monsieur Salif DIALLO
- 02. Ministre d'Etat, Ministre de la Santé Monsieur Bédouma Alain YODA
- 03. Ministre de l'Economie et des Finances Monsieur Jean Baptiste Marie Pascal COMPAORE
- 04. Ministre de la Justice, Garde des Sceaux Monsieur Zakalia KOTE
- 05. Ministre de la Défense Monsieur Yéro BOLY
- 06. Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale Monsieur Djibrill Yipènè BASSOLE

07. Ministre des Transports Monsieur Gilbert G. Noël OUEDRAOGO

- 08. Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat Monsieur Seydou BOUDA
- 09. Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation Monsieur Clément Pengdwendé SAWADOGO
- 10. Ministre de la Sécurité

 Monsieur Assane SAWADOGO
- 11. Ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie Monsieur Abdoulaye Abdoulkader CISSE
- 12. Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat

Monsieur Mamadou SANOU

- 13. Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Porte Parole du Gouvernement

 Monsieur Filippe SAWADOGO
- 14. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement Monsieur Hyppolite LINGANI
- 15. Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

 Monsieur Joseph PARE
- 16. Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation Madame Marie Odile BONKOUNGOU/BALIMA
- 17. Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie Monsieur Laurent SEDEGO
- 18. Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale Monsieur Jérôme BOUGOUMA
- 19. Ministre Chargé de Mission auprès du Président du Faso, Chargé de l'Analyse et de la Prospective

 Monsieur Guéda Jacques OUEDRAOGO
- 20. Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi Monsieur Justin KOUTABA

- 21. Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale **Madame Pascaline TAMINI/BIHOUN**
- 22. Ministre des Ressources Animales Monsieur Sékou BA
- 23. Ministre de la Promotion des Droits Humains Madame Salamata SAWADOGO/TAPSOBA
- 24. Ministre des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication Monsieur Joachim TANKOANO
- 25. Ministre de la Promotion de la Femme Madame Celine M. YODA/ KONKOBO
- 26. Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme Monsieur Vincent T. DABILGOU
- 27. Ministre des Sports et des Loisirs Monsieur Mori Aldiouma Jean Pierre PALM
- 28. Ministre Chargé des Relations avec le Parlement Monsieur Salifou SAWADOGO
- 29. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA
- 30. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération Régionale Madame Minata SAMATE/CESSOUMA
- 31. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Chargé des Collectivités **Territoriales**

Monsieur Soungalo OUATTARA

32. Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Chargé de l'Agriculture Monsieur Issaka MAIGA

33. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle

Monsieur Ousséni TAMBOURA

34. Ministre Délégué auprès du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Monsieur Maxime SOME

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 juin 2007

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO